CERCLE SCOLAIRE
PRIMAIRE ET ENFANTINE

BAS-INTYAMON

GRANDVILLARD

BULLETIN D'INFORMATIONS

ANNEE 2010 – 2011

Nous vous remettons ce petit fascicule contenant les informations nécessaires afin d'aborder l'année scolaire à venir en toute quiétude. Nous souhaitons à tous les élèves une excellente année scolaire ainsi qu'une fructueuse collaboration entre les parents et le corps enseignant.

Les détails de la répartition figurent au milieu de ce fascicule. Sous réserve de départs ou d'arrivées de nouveaux élèves.

Rentrée scolaire :

La rentrée des classes est fixée **au jeudi 26 août 2010.**

Degrés primaires :

Les cours débutent ce jour-là à 08h50. Les élèves devant se rendre dans un autre village attendent le bus dans la cour de l'école du village de domicile à 08h20.

Ecole enfantine :

Les élèves de l'école enfantine se présenteront devant l'école de leur village de domicile selon l'horaire suivant :

Estavannens :	09h00	dans la cour d'école
Enney :	09h05	dans la cour d'école
Villars-sous-Mont:	09h10	dans le parc du home
Grandvillard :	09h15	en classe

Les enfants d'Estavannens, Enney et Villars-sous-Mont seront transportés par le bus scolaire.

Horaire des bus : l'horaire figure en dernière page de ce fascicule.

La Commission scolaire

Grille des horaires de Grandvillard et Estavannens

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**08’00-11’35**	**08’00-11’35**	**08’50-11’35**	**08’50-11’35**	**08’00-11’35**
Après-midi	**13’30-15’40**	**13’30-15’40**	**Congé**	**13’30-15’40**	**13’30-15’40**

Grille des horaires d’Enney et Villars-sous-Mont

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**07’55-11’30**	**07’55-11’30**	**08’45-11’30**	**08’45-11’30**	**07’55-11’30**
Après-midi	**13’25-15’35**	**13’25-15’35**	**Congé**	**13’25-15’35**	**13’25-15’35**

Alternance :

Les élèves de 1P de Grandvillard et Villars-sous-Mont auront congé le mercredi matin. Les élèves de 1P d’Enney et d’Estavannens auront congé le jeudi matin.

Pour les élèves de 2P, l’alternance est inversée par rapport à l’année 2009-2010.

Si le mercredi ou le jeudi de la semaine est congé, l'alternance est supprimée; tous les élèves se rendent alors en classe ensemble.

Le jeudi 26 août 2010, premier jour de classe, il n’y aura pas d’alternance.

Grille des horaires de l’école enfantine

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	**08’45-11’35**	**08’45-11’35**	**Congé**	**08’45-11’35**	**08’45-11’35**
Après-midi	**13’25-15’40**	**13’25-15’40**	**Congé**	**13’25-15’40**	**13’25-15’40**

Alternance:

Les élèves habitant Enney et Estavannens auront congé le mardi après-midi.
Les élèves habitant Grandvillard et Villars-sous-Mont auront congé le jeudi après-midi. A partir du 2 mai 2011, l’alternance est supprimée.

Si le mardi ou le jeudi de la semaine est congé, l'alternance est supprimée; tous les élèves se rendent alors en classe ensemble.

Le jeudi 26 août 2010, premier jour de classe, il n’y aura pas d’alternance.

Répartition des classes

Classe	Village	Enseignant(e)	Tél. privé	Tél. école
Enfantine	Grandvillard	Brigitte Caille	079 252 52 27	026 928 18 29
1P	Grandvillard	Véronique Schüler Françoise Donzallaz	026 913 73 69 026 921 35 25	026 928 18 29
2p	Enney	Janique Raboud Corpataux	026 921 22 06	026 921 32 67
2P	Enney	Béatrice Bécholey	026 924 37 46	026 921 32 67
3P	Grandvillard **Responsable d'établissement**	Anne-Claude Préel	026 912 38 35 079 636 60 83	026 928 18 29
4p	Grandvillard	Marie-Lyse Bussard Marie-Josée Geinoz	026 921 31 26 026 921 27 22	026 928 18 29
5P	Estavannens	André Masset	026 921 27 20	026 921 26 60
6P	Villars-sous-Mont	Sarah Moura	078 847 47 28	026 928 24 28

Calendrier des vacances et des congés 2010-2011

Vacances d'automne	du lundi 18.10.2010 au vendredi 29.10.2010
Toussaint	lundi 01.11.2011
Immaculée Conception	mercredi 08.12.2010
Vacances de Noël	du vendredi 24.12.2010 au vendredi 07.01.2011
Vacances de Carnaval	du lundi 07.03.2011 au vendredi 11.03.2011
Vacances de Pâques	du lundi 18.04.2011 au vendredi 29.04.2011
Fête du Travail	dimanche 1er Mai 2011
Fête de l'Ascension (pont)	du jeudi 02.06.2011 au vendredi 03.06.2011
Fête de la Pentecôte	lundi 13.06.2011
Fête-Dieu (pont)	du jeudi 23.06.2011 au vendredi 24.06.2011
Fin de l'année scolaire	vendredi 08.07.2011

Calendrier des vacances 2011 – 2012 (sous réserve de modifications)

Début de l'année scolaire	jeudi 25.08.2011
Vacances d'automne	du lundi 17.10.2011 au vendredi 31.10.2011
Vacances de Noël	du vendredi 23.12.2011 au vendredi 06.01.2012
Vacances de Carnaval	du lundi 20.02.2012 au vendredi 24.02.2012
Vacances de Pâques	du lundi 02.04.2012 au vendredi 13.04.2012
Fin de l'année scolaire	vendredi 06.07.2012

Demande de congé

Toute demande de congé jusqu'à trois jours doit être faite par écrit par les parents auprès de l'enseignant/e de l'enfant au moins deux semaines à l'avance. Pour une durée plus longue, seul l'inspecteur scolaire est habilité à accorder une telle demande. Dans les deux cas, les motifs doivent être mentionnés.

Inspecteur scolaire :

Inspection des écoles
de la région sud
M. René Pasquier
Case postale 112
Grand-Rue 15
1680 Romont

Article 33 du règlement de la loi scolaire

Nous tenons à vous rappeler le contenu de l'article 33 du règlement de la loi scolaire.

Cet article indique qu'un congé peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés, congé décidé par l'enseignant/e jusqu'à une durée de 3 jours ou par l'inspecteur des écoles primaires et enfantines dès 4 jours.

L'enseignant /e, l'inspecteur ne disposent pas d'une liberté totale dans leur décision ; leur marge d'appréciation est limitée par le fait que les motifs doivent être justifiés. Le congé spécial a été prévu par le législateur essentiellement pour faire face à des événements ou déplacements imprévisibles ou qui ne peuvent pas être planifiés, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemples événements familiaux d'une grande importance, fêtes religieuses importantes, deuils) Les loisirs, les voyages et les départs en vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié, ni à la fin de l'année scolaire, ni à un autre moment de l'année. Les demandes de congé motivées par une prolongation des vacances doivent clairement être rejetées, même lorsque le billet d'avion a déjà été acheté.

Afin de nous conformer aux décisions du Département, nous tenons à vous signaler que nous n'accorderons aucun congé motivé par une demande de prolongation de vacances.

Absence

Vous êtes priés d'annoncer l'absence de votre enfant (médecin, dentiste…) en utilisant le formulaire ci-après.
(Sur demande auprès de l'enseignant/e de votre enfant)

Cercle scolaire
Bas-Intyamon – Grandvillard

Fiche d'absence

modèle

Nom : .....

Prénom : .....

sera absent(e) le :

de …..h….. à …..h…..

☐ médecin

☐ dentiste

☐ autre : .....

Le déplacement se fait sous la responsabilité des parents.

Date : .....

Signature :
Cette fiche doit être remise à l'enseignant/e au plus tard deux jours avant l'absence.
En cas de rendez-vous urgent, veuillez appeler l'enseignant/e de votre enfant.

En cas de maladie, veuillez avertir l'enseignant/e avant les heures de classe.

Si la maladie devait durer 5 jours et plus, <u>un certificat médical est exigé</u>.

Les transports scolaires:

Les bâtiments scolaires de notre cercle sont situés dans les quatre villages. Comme le prévoit le règlement d'application de la loi scolaire du canton de Fribourg, un transport gratuit pour les élèves est organisé entre les écoles de chaque village. Dans notre cercle, nous disposons de trois véhicules pour assurer ces déplacements. Les véhicules sont conduits par des chauffeurs non professionnels, en accord avec les directives de l'office de la circulation. A Enney, les chauffeurs assurent également la sécurité au passage à piéton de la route cantonale 10 minutes avant le départ et 5 minutes après l'arrivée des bus.

Afin d'assurer le maximum de sécurité et la longévité des véhicules, un règlement du bus a été établi.

1. Durant les horaires scolaires, tous les enfants attendent un adulte pour traverser la route cantonale.
2. A la sortie des classes, les enfants attendent un responsable devant l'école.
3. L'accès au bus est interdit avant l'arrivée du chauffeur.
4. Chaque enfant doit être poli et se soumettre aux exigences du chauffeur.
5. Dans le véhicule, chacun doit être assis sur un siège, ne pas se pencher par la fenêtre et ne pas crier. Dans les bus, les enfants doivent s'attacher avec la ceinture de sécurité.
6. Il est interdit de manger et de boire dans le bus qui doit rester propre.
7. Chaque enfant se rend dans la cour d'école 5 minutes avant le départ du bus selon l'horaire communiqué ; les bus partent à l'heure.
8. En cas de non observation du règlement, le chauffeur est autorisé :
   a) à donner une punition
   b) à avertir les parents et la commission scolaire qui peut prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion du transport pour l'enfant pour une durée déterminée.

Dorénavant, pour les activités extrascolaires (anniversaires, invitations...), nous ne pourrons plus garantir le transport des enfants.

Adresses des membres de la Commission scolaire :

Présidence :	Hermann Jungo Route du Tôt 15 1667 Enney ☎ 026 921 39 35 📱 079 306 06 87
Secrétaire :	Valérie Beaud Chemin des Noisetiers 7 1666 Grandvillard ☎ 026 534 08 01
Conseillère communale :	Marie-Claire Pharisa Chemin de la Prairie 2 1666 Grandvillard ☎ 026 928 17 14
Conseiller communal :	Stéphane Pharisa Chemin de la Taillisse 15 1665 Estavannens ☎ 026 915 30 94
Conseiller communal :	Jérôme Vallélian Route du Tôt 24 1667 Enney ☎ 026 921 25 78
Membre :	Nathalie Pythoud Rue du Village-d'Enbas 12 1665 Estavannens ☎ 026 921 17 56
Membre :	Eric Baechler Chemin de la Fruitière 4 1666 Grandvillard ☎ 026 928 19 75
Membre :	Simone Da Costa Rte de l'Intyamon 119 1666 Villars-sous-Mont ☎ 026 913 91 49

Horaire des bus scolaires pour l'année 2009-2010

Départ dans les cours d'école :

Enney	7h30	13h05
Villars-sous-Mont	7h35	13h10
Estavannens	7h35	13h10
Grandvillard	7h45	13h15

Mercredi et Jeudi matin :

Enney	8h25
Villars-sous-Mont	8h30
Estavannens	8h25
Grandvillard	8h35

Ecole enfantine :

Estavannens	8h25
Enney	8h30
Villars-sous-Mont	8h35

Chaque enfant se rend dans la cour d'école 5 minutes avant le départ du bus selon l'horaire communiqué ; les bus partent à l'heure.

Des modifications d'horaire peuvent intervenir en cours d'année si les circonstances l'exigent. Vous en serez alors informés par les enseignants ou par la commission scolaire.